

SÉANCE ordinaire

Le 30 mars 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 30 mars 2016, à 12h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Christian Dea et Gilles Daraîche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

SONT ABSENTS: Madame la conseillère Marie-Claire Blais et monsieur le conseiller Denis Pelchat.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160330.056 REFINANCEMENT DE 2 985 000 \$ / ADJUDICATION

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros V-81-2005, V-123-2009, V-134-2010, V-129-2010, V-125-2010 et V-120-2009, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 avril 2016, au montant de 2 985 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Ville de Chandler a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,80300	417 000 \$	1,25000 %	2017	2,11559 %
		428 000 \$	1,50000 %	2018	
		439 000 \$	1,55000 %	2019	
		449 000 \$	1,70000 %	2020	
		1 252 000 \$	1,90000 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	99,06100	417 000 \$	1,30000 %	2017	2,12945 %
		428 000 \$	1,50000 %	2018	
		439 000 \$	1,65000 %	2019	
		449 000 \$	1,80000 %	2020	
		1 252 000 \$	2,00000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES	98,90000	417 000 \$	1,25000 %	2017	2,18993 %
		428 000 \$	1,50000 %	2018	

DESJARDINS INC.	439 000 \$	1,70000 %	2019
	449 000 \$	1,85000 %	2020
	1 252 000 \$	2,00000 %	2021

ATTENDU QUE l'offre provenant de valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 985 000 \$ de la Ville de Chandler soit adjugée à valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le ou trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.057 REFINANCEMENT DE 2 985 000 \$ / CONCORDANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 985 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
V-81-2005	115 600 \$
V-123-2009	162 100 \$
V-134-2010	471 900 \$
V-129-2010	355 600 \$
V-125-2010	144 700 \$
V-125-2010	216 100 \$
V-120-2009	864 400 \$

V-120-2009	654 600 \$
------------	------------

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé par monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 985 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 12 avril 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIE
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Chandler, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.058 REFINANCEMENT DE 2 985 000 \$ / COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 985 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros V-81-2005, V-123-2009, V-134-2010, V-129-2010, V-125-2010 et V-120-2009, la Ville de Chandler émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 12 avril 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros V-81-2005, V-123-2009, V-125-2010 et V-120-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.059 CAUTIONNEMENT – PARCOURS NOCTURNE ILLUMINÉ

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement Économique du territoire du Rocher-Percé veut obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 600 000 \$, remboursable sur une période de 10 ans et ce, pour finaliser une partie du projet « Parcours nocturne illuminé »;

CONSIDÉRANT que l'institution financière « Centre financier aux Entreprises de Chandler » exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et résolu que la Ville de Chandler se porte caution en faveur de la Corporation de développement Économique du territoire du Rocher-Percé d'un montant de 600 000 \$ selon les termes et conditions mentionnées dans le projet de convention de cautionnement joint en annexe.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des affaires municipales et occupation du territoire de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.060 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 890 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX RELIÉS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

AVIS DE MOTION est donné par Luc Legresley qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura adoption du règlement V-185-2016 « règlement d'emprunt 890 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux reliés aux infrastructures municipales ».

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.061 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION DE PONCEAU ET/OU LA FERMETURE D'UN FOSSE

AVIS DE MOTION est donné par Gilles Daraïche qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura adoption du règlement V-187-2016 concernant l'installation de ponceau et/ou la fermeture d'un fossé.

Le règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.062 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Chandler doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent au

quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea, et résolu que soit ordonné et statué par règlement du Conseil portant le numéro V-186-2016 le premier projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.063 SIGNATAIRES – ENTENTE DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL (SPINNING) – STÉPHANE CLAVET

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le contrat de travail pour un employé contractuel à intervenir entre la Ville de Chandler et monsieur Stéphane Clavet, instructeur de spinning. La Ville devra payer au contractant au compte des travaux le montant de 360 \$, payable le 25 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.064 ADHÉSION 2016-2017 – UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-LES-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que la Ville de Chandler adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 438 \$, sans taxes, représentant le coût de la cotisation annuelle;

Il est également résolu que la Ville de Chandler délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport GÎM madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle et madame la conseillère Marie-Claire Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.065 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT SXQC INC. SUPER MOTOCROSS 11 JUIN 2016 (ABROGE LA RÉOLUTION NUMÉRO 160307.044)

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de

Chandler et SXQC Inc. relatif à la présentation de l'évènement SXQC Inc. Super motocross qui se tiendra le 11 juin 2016 au Centre sportif Clément-Tremblay.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 160307.044.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.066 PROLONGATION – ENTENTE ENTRE 9260-1939 QUÉBEC INC ET LA VILLE DE CHANDLER – CRÉDIT DE TAXES V-150-2012

CONSIDÉRANT que l'octroi de crédit de taxes est soumis à certaines conditions, entre autres que les travaux réalisés soit effectués en conformité avec toutes les dispositions des règlements d'urbanisme de la ville

CONSIDÉRANT qu'il était entendu que la Compagnie 9260-1339 Québec Inc devait procéder à la construction d'une clôture afin de se conformer auxdits règlements;

CONSIDÉRANT que la Compagnie 9260-1939 Québec Inc demande un délai additionnel de six (6) mois pour être en mesure de respecter l'entente signée le 10^e jour du mois d'avril 2015 pour l'obtention d'un crédit de taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil accepte de prolonger l'entente à intervenir entre la Compagnie 9260-1939 Québec Inc et la Ville de Chandler concernant le crédit de taxes (V-150-2012) jusqu'au 31 octobre 2016 pour le bâtiment situé au 89, boulevard René-Lévesque Ouest à Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160330.067 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 12 h 23.

VILLE DE CHANDLER

Louisette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier